



secrétariat

Wé, le 19 mars 2020

N. Réf. : N° 6138 - 432 / SEC

Affaire suivie par Marie-Rose WAIA

NOTE D'INFORMATION

A l'ensemble des CMS de la Province des Iles Loyauté

Mesdames, Messieurs les personnels médicaux et paramédicaux des Centre Médico-sociaux de la Province des Iles Loyauté. Afin d'anticiper l'épidémie du COVID-19 qui a touché notre pays, à compter de ce jour, jeudi 19 mars 2020, je vous remercie de prendre les dispositions générales suivantes à mettre en œuvre au sein de nos centres médicaux :

Organisation des soins

- **Mise en place systématique de deux circuits pour les patients**
Circuit 1 : Patients tout venant
Circuit 2 : Patients « qui toussent et qui ont de la fièvre », symptômes du COVID-19
- **Un affichage visible par Tous avec une délimitation des couloirs de circulation pour chaque type de patient**
- **Un affichage des mesures d'hygiène barrières**
- **La protection des stocks de masques à réserver en priorité pour le personnel soignant**

Fonctionnement en dégradé au sein des CMS :

- **Limitation des confinements : arrêt de la climatisation et ouverture des fenêtres**
- **Arrêt de tous les certificats**
- **Arrêt de la PMI et mise en place immédiate de la PMI de proximité par les sages-femmes (VAD)**
- **Arrêt du planning familial**
- **Arrêt des visites scolaires**
- **Arrêt des consultations de spécialistes**

- Fermeture des cabinets dentaires (prise en charge uniquement pour extrême urgence)
- Arrêt des consultations d'Orthophonie
- Fermeture des dispensaires annexes
- Activité Kiné fermée au CM, privilégiée au domicile des patients
- Autonomisation de tous les patients venant pour des pansements légers (on leur donne de quoi faire leur pansement à la maison)

Prise en charge de cas suspect = FIEVRE à partir de 38 °C + Toux ou signes respiratoires ET dans les 14 jours avant le début des signes :

- avant voyagé et séjourné dans un pays de la Zone à risque
- ou ayant été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID 19
- ou ayant été en contact étroit avec une personne ayant séjourné dans une Zone à risque

- Les patients n'ayant pas de signes de gravité ou de comorbidités se verront remettre des flyers de prévention et de conduite à tenir pour une surveillance à domicile et l'octroi d'un masque selon le stock disponible et un traitement si besoin.
- Les patients avec des signes de gravité seront hospitalisés en ZONE dédiée et évacués dans la mesure du possible.

A EVITER

- Les personnes NON MALADES, donc SAINES ne DOIVENT PAS VENIR AU DISPENSAIRE
- INTERDICTION de TOUTE VISITE aux PATIENTS HOSPITALISES
- Les VISITES des ENFANTS (petits-enfants) et famille chez nos PERSONNES AGEES et/ou FRAGILES (pathologies respiratoires et autres comorbidités) sont à PROSCRIRE

**ces décisions sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des prises de décisions du Gouvernement, de la Province des Iles et des autorités coutumières. Une note mise à jour vous sera communiquée au fur et à mesure des modifications.*

Pour le Président de la Province des îles Loyauté
Par délégation

La directrice de la direction de l'Action
Communautaire et de l'Action Sanitaire

Marie-Rose WAIA